



Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 septembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 30 septembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Lédie LE HIR	procuration à Aurélie TOUL
René CHAPEL	procuration à Florent TERRAUX
Christophe GUEGANTON	procuration à Julie LEON

Nomenclature ACTES 3.5.11.	CONVENTION LOCALE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES – LIEU-DIT KOREJOU – TRANCHE 2
-------------------------------	--

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux aériens réalisés au lieu-dit Korejou, il est prévu de procéder à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques actuellement établis sur des supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité.

Cette opération a pour objectif de permettre la suppression des câbles et appuis aériens concernés et leur remplacement par des réseaux enterrés. Elle s'inscrit ainsi dans les travaux d'aménagement et d'effacement des réseaux engagés sur ce secteur.

La mise en souterrain des réseaux de communications électroniques nécessite notamment la réalisation d'une tranchée aménagée et d'infrastructures communes de génie civil, permettant d'accueillir les nouveaux réseaux. La Commune assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de génie civil et prend en charge les dépenses qui lui incombent dans ce cadre.

Orange intervient pour sa part pour les opérations liées à ses propres installations de communications électroniques, notamment le câblage en souterrain, la reprise des branchements, ainsi que la dépose des câbles aériens et des appuis lui appartenant. Orange reste propriétaire des installations de communications électroniques qu'il crée dans le cadre de l'opération et en assure ensuite l'exploitation et l'entretien.

La convention proposée permet ainsi de préciser les modalités de réalisation de ces travaux et la répartition des interventions et des financements entre la Commune et Orange.

Le devis transmis dans le cadre de cette opération fait apparaître les éléments financiers suivants :

Prestations	Montant HT
Étude de réalisation sur plan de détail	0,00 €
Matériel de génie civil	0,00 €
Tranchée aménagée	collectivité
Pose du matériel dans la tranchée aménagée	collectivité
Suivi du dossier, réception et mise à jour de la documentation	0,00 €
Equipements de communications électroniques (étude, matériel, pose et dépose des câbles)	1 050,37 € HT
TVA	0,00 €
Montant total du devis	1 050,37 € HT

Le devis précise que les travaux concernés ne sont pas assujettis à la TVA.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention relative à la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques au lieu-dit Korejou (tranche 2) ;
- d'approuver les modalités de réalisation et de financement prévues dans la convention ;
- d'approuver la prise en charge par la Commune des dépenses qui lui incombent dans le cadre de cette opération, dont le devis fait apparaître un montant de **1 050,37 € HT**, sans TVA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Annexes :

1. Convention de travaux avec Orange pour l'enfouissement des réseaux- Option B_82/18
2. Devis d'Orange

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 1er octobre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON